

RAPPORT FINANCIER 2016

Les documents comptables officiels (compte de résultat et bilan) établis par la société d'expertise comptable SPE2CGA, et arrêtés lors du conseil d'administration du 29 mai 2016, sont à votre disposition.

1. Le compte de résultat

Les charges 2016 s'élèvent à 555 257 € et les produits à 549 575 €, ce qui conduit à un résultat négatif de – 5 682 €.

Ci-dessous, une présentation simplifiée du compte de résultat qui permet d'appréhender ses diverses composantes.

	Compte de résultat 2016			
				(euros)
	ASE	PJJ	Association	TOTAL
PRODUITS				
Facturation des marches	249 914	157 216		407 130
Subventions fondations			100 082	100 082
Cotisations, dons...			41 659	41 659
Produits financiers et except.			704	704
TOTAL	249 914	157 216	142 445	549 575
CHARGES				
Frais directs des marches	177 865	131 734		309 599
2ème responsable de marches	17 767	12 347		30 114
Autres frais imputables	1 178	1 178		2 356
Frais de support	80 202	80 202		160 404
Frais associatifs			52 390	52 390
Charges exceptionnelles	197	197		394
TOTAL	277 209	225 658	52 390	555 257
Résultat	-27 295	-68 442	90 055	-5 682

On constate un déficit important de l'activité « marches », - 27 295 € pour les marches ASE et - 68 442 € pour les marches PJJ ; ce déficit est nettement supérieur à celui des années précédentes malgré un tarif moyen facturé plus élevé ; les fonds d'origine privée (donateurs et fondations) que nous avons pu collecter n'ont pas permis d'équilibrer totalement le déficit des marches.

Précisons le cadre dans lequel le résultat de chacune de ces composantes a été obtenu.

- Marches ASE :

14 adolescents ont été pris en charge en 2016 et 3 ont terminé leur marche commencée en 2015 pour un total de 833 jours de marche. Malgré un tarif journalier légèrement supérieur à 300 €, le déficit reste très significatif : 33 € par jour de marche, du fait de la non prise en charge du poste de 2^{ème} responsable de marche et de secrétaire-comptable.

- Marches PJJ :

14 adolescents ont été pris en charge en 2015, pour un total de 589 jours de marche. Le tarif journalier PJJ de 272 € est inchangé et l'accroissement des dépenses conduit à un déficit extravagant de 116 € par jour de marche.

- Association :

Les dons et les subventions des fondations permettent de diminuer le déficit enregistré sur les marches sans arriver à le compenser complètement.

Les dons et cotisations atteignent 41 659 €.

Les subventions reçues par Seuil totalisent 105 081 € :

- Caritas = 27 336 €,
- Lemarchand = 10 742 €,
- Blancmesnil = 29 314 €,
- Amis de Seuil = 17 690 €,
- Green Link = 15 000 €.

Deux raisons expliquent le résultat très négatif des marches PJJ :

- le tarif PJJ inchangé depuis l'origine reste à 272 € par jour,
- plusieurs marches écourtées qui ne permettent pas d'amortir les frais d'encadrement, le summum étant une marche arrêtée le jour du départ, pour laquelle nous n'avons rien touché de la PJJ, alors qu'elle nous a coûté 768 € en frais directs (sans compter le salaire de l'accompagnant).

2. Le Bilan

Ci-dessous, une présentation simplifiée du Bilan.

BILAN au 31/12/2016			
			(euros)
ACTIF		PASSIF	
Immobilisations	3 727	Total des fonds associatifs	91 522
Dû par ASE	85 894	Fonds dédiés	7 831
Dû par PJJ	38 080	Dû à Amis de Seuil	14 703
Autres créances	28 848	Autres dettes	53 218
Disponibilités	44 037	Charges comptabilisées d'avance	33 312
TOTAL	200 586	TOTAL	200 586

A l'actif :

- Les immobilisations correspondent à du matériel informatique et à l'aménagement du bureau supplémentaire que nous avons installé en 2015.
- Les sommes dues par l'ASE étaient, au 31/12/2016, à un niveau tout à fait anormal, du fait des retards de paiements de certains départements.
- Les autres créances sont pour l'essentiel les avances faites aux accompagnants pour couvrir les frais des marches.

Au passif :

- Les fonds associatifs (nos réserves), restent significatifs à 91 522 €, mais ils ont été amputés par un résultat annuel négatif comme les 2 années précédentes.
- En 2016, les Amis de Seuil n'ont pas eu à faire de nouvelles avances à Seuil, et le solde leur restant dû est à un niveau faible.
- Les autres dettes sont pour l'essentiel les cotisations URSSAF et la formation professionnelle que nous payons avec un décalage dans le temps.
- Les « charges comptabilisées d'avance » représentent les salaires et charges sociales des accompagnants relatifs à l'année 2016, mais qui n'ont été payés qu'en 2017.

3. Analyse et conclusion

La situation financière de Seuil semble à première vue relativement satisfaisante, le résultat de l'année est quasiment à l'équilibre et le bilan fait ressortir des réserves non négligeables, mais, en regardant plus en détail, il convient de souligner le déséquilibre croissant constaté sur les marches.

En effet, en 6 ans, sur la période 2011-2016, Seuil a mis en œuvre 8 462 jours de marche pour un prix de revient moyen d'une journée de marche de 301 €, alors que l'ASE et la PJJ nous ont rémunéré en moyenne à concurrence de 273 € ; nous avons donc financé sur nos fonds propres 28 € par jour de marche, ce qui sur cette période de 6 ans représente un total de 237 000 € que nous avons dû financer par des fonds privés (dons et subventions de fondations).

Mais ces chiffres moyens, qui interpellent déjà sur le réel équilibre financier de notre activité, cachent une évolution très défavorable. En effet, le coût d'une journée de marche atteint 354 € en 2016, il était déjà en augmentation significative à 311 € en 2015, alors que le coût moyen sur les 4 années précédentes était de 284 €.

Cette évolution résulte de l'évolution de certains coûts unitaires, tels que les transports, l'indemnité journalière versée aux marcheurs qui a été augmentée de 1 €, et la petite augmentation salariale accordée aux accompagnants, mais surtout des décisions que nous avons prises pour renforcer nos moyens de suivi et d'encadrement. En effet, en 2016 nous avons eu un deuxième responsable de marche à plein temps et une comptable à 80 % pendant toute l'année. En outre, le nombre de jours de marche ayant diminué par rapport aux années précédentes, il a été d'autant plus difficile d'amortir ces frais d'encadrement.

Il est donc absolument indispensable avec les moyens dont nous disposons d'augmenter significativement le nombre de jours de marche dans l'année, surtout que d'autres développements seront nécessaires dans les prochaines années :

- Une augmentation plus significative de la rémunération des accompagnants paraît d'autant plus indispensable que nous éprouvons de plus en plus de difficulté à trouver des personnes compétentes pour accompagner les adolescents qui nous sont confiés, la rémunération que nous offrons actuellement est très en deçà de celle des éducateurs travaillant dans d'autres structures éducatives,
- les locaux actuels sont insuffisants pour faire face à la croissance du nombre de jours de marche et permettre de nous renforcer comme cela serait souhaitable, nous devrions rechercher des locaux plus adaptés.
- A cela, il faut ajouter que Seuil est dirigé opérationnellement par un directeur bénévole, dont le coût est inférieur de 35 000 € à celui d'un salarié.

Nous ne pouvons que confirmer le coût objectif avancé les années précédentes à savoir 360 € par journée de marche. Mais il ne faut pas se faire d'illusions, nos administrations de tutelle ne sont pas prêtes à nous accorder un tel tarif ; il sera donc indispensable de trouver d'autres ressources financières qui ne peuvent qu'être privées...

Jusqu'en 2014 nous pouvions présenter des comptes équilibrés, grâce aux fonds privés (subventions des fondations et dons) que nous recevions. L'année 2015 montre un début de dégradation des comptes, principalement en raison des indispensables mesures d'amélioration que nous avons prises. Dans les conditions actuelles, la poursuite du nécessaire renforcement de nos moyens ne pourra qu'accroître ce déficit. Il est donc impératif de trouver des ressources financières supplémentaires pour faire face au développement de nos moyens.